

Le complément circonstanciel dans les grammaires françaises de la seconde moitié du XX^e siècle

RAFAEL GUIJARRO GARCÍA
Universidad de Granada, España

Résumé

Le complément circonstanciel est sans doute le constituant de la phrase le plus problématique à définir, le plus difficile à délimiter, étant donné sa variabilité formelle. En effet, malgré l'existence de points communs, la définition, le classement et la dénomination de ces compléments ne manifestent pas une conformité rigoureuse dans les grammaires françaises de référence. À partir de cette constatation, nous nous proposons de réaliser une analyse descriptive et comparative des manuels, afin d'évaluer leur conception du circonstanciel et la terminologie employée. Notre objectif sera donc de dégager les points communs et de comparer les définitions et leur évolution pendant la seconde moitié du XX^e siècle.

Mots-clés : syntaxe du français, complément circonstanciel, grammaires françaises de référence.

Abstract

The *complément circonstanciel* is undoubtedly the most problematic sentence component to define, the most difficult to delimit, due to its formal variability. Indeed, despite the existence of common points, the classification and naming of these components do not show strict conformity in the French reference grammars. Having this finding as a starting point, we aim to carry out a descriptive and comparative analysis of these manuals, in order to assess their conceptualization of the *complément circonstanciel* and the used terminology. Our objective will be to determine the common points and to compare the definitions and their evolution during the second half of the twentieth century.

Keywords: French syntax, *complément circonstanciel*, French reference grammars.

1. Introduction

Le complément circonstanciel¹ est présenté sous divers aspects dans les grammaires françaises de référence de la seconde moitié du XX^e siècle. En effet,

¹ Nous utiliserons les abréviations CC (pour le complément circonstanciel), CO (pour le complément d'objet), COD et COI (pour les compléments d'objet direct et indirect) et CP (pour le complément de phrase).

malgré l'existence de points communs et de similitudes terminologiques, la définition et le classement de ces compléments ne manifestent pas une conformité rigoureuse dans les manuels. À partir de cette constatation, nous nous proposons de réaliser une analyse descriptive et comparative des différentes grammaires, afin d'évaluer leur conception du CC et la terminologie employée par chacune d'elles. Notre objectif sera donc de dégager les points communs et de comparer les définitions et leur évolution au cours de ce demi-siècle. Pour ce faire, nous avons établi un corpus de dix ouvrages² disponibles en France pendant la seconde moitié du XX^e siècle et sélectionnés à partir de deux critères. Le premier critère est un critère interne, de contenu : il s'agit de grammaires universitaires de consultation, destinées à des professeurs et des étudiants, mais aussi à un public cultivé, et rédigées par des auteurs témoignant d'un consensus et d'une autorité dans l'étude de la langue française. Elles se fondent sur plusieurs dispositifs conceptuels, issus aussi bien de la grammaire traditionnelle que des acquisitions les plus importantes de la recherche linguistique du XX^e siècle³, et s'attachent surtout à la description de la morphologie et de la syntaxe du français. Le second critère de sélection est un critère externe, basé sur les citations : nous avons retenu les ouvrages qui apparaissent les plus référencés sur le site <https://scholar.google.fr/>. Ce choix nous a conduit à écarter des grammaires moins citées, comme *La grammaire* (Gardes-Tamine, J., Paris, Armand Colin, 1988) ou *Pour enseigner la grammaire* (Tomassonne, R., Paris, Delagrave, 1999).

2. Le complément circonstanciel

Le CC est défini actuellement comme l'un des constituants de la phrase verbale, tout comme le sujet, les CO, l'attribut, l'épithète, la séquence du verbe impersonnel, le complément d'agent, le complément du nom, le complément de l'adjectif, le complément de l'adverbe et l'apposition.

Dans son étude sur l'histoire du circonstanciel, Chervel (1979) indique que le CC est une fonction relativement récente dans les grammaires françaises. De fait, il a été introduit dans la grammaire scolaire en 1844 par Prosper Poitevin dans sa *Grammaire française théorique et pratique rédigée sur un plan entièrement neuf* (Paris, Didot, 1844)⁴. L'assistant de Chapsal y définit le CC comme :

² Il s'agit en réalité de onze ouvrages, car nous avons consulté deux éditions de la grammaire *Le Bon Usage*, une édition antérieure à celle de 1986 (XII^e édition) et l'édition de 2008.

³ En ce sens, nous n'avons pas retenu des ouvrages comme la *Grammaire du sens et de l'expression* (Charaudeau, P., Paris, Hachette, 1992), la *Grammaire fonctionnelle du français* (Martinet, A., Martinet, J., Cortes, J., Paris, Crédif, Didier, 1979) ou la *Grammaire textuelle du français* (Weinrich, H., Paris, Didier, 1989). Ces grammaires décrivent le français d'un point de vue particulier, plus exclusif.

⁴ Chervel (1979 : 5) considère que l'introduction du CC dans la grammaire scolaire « porte en son germe non seulement le développement ultérieur du système fonctionnel, mais tous les bouleversements structurels à venir : l'accession de la notion de fonction au rang de paramètre fondamental de la grammaire, la redéfinition de la proposition, la métamorphose de l'analyse logique [et] la transformation du concept de syntaxe ».

le terme qui complète le sens du verbe en le modifiant par une idée accessoire de manière, de temps, de lieu, de cause, de but, etc. [...]. Il répond à toute question autre que celle dont on se sert pour le complément direct et le complément indirect ; les principales sont : *quand ?*, *où ?*, *par où ?*, *comment ?*, *pour quelle cause ?*, *pour quel motif ?* (cité par Chervel, 1979 : 8)

Selon Chervel (1979 : 8), le terme *circonstanciel* avait déjà été utilisé par l'abbé Girard dans ses *Vrais Principes de la Langue Française* (Paris, Le Breton) en 1747, mais pour désigner uniquement l'adverbe ou ce qui commutait avec lui. C'est pour cette raison qu'il y a eu en France un flottement terminologique (complément *circonstanciel/adverbial*) qui a duré encore quelques années après la parution de l'ouvrage de Poitevin. Le CC apparaît donc dans la grammaire scolaire française comme un complément ni direct ni indirect, mais accessoire et qui s'inscrit dans la tradition rhétorique introduite par Beauzée, puisqu'il « énonce une série de *circonstances*⁵ correspondant à une série parallèle de questions » (Chervel, 1979 : 8). Sa nature accessoire va permettre à de nombreux grammairiens d'opposer *essentiel* à *circonstanciel*, si bien que « définir le circonstanciel par l'accessoire restera jusqu'à nos jours une tentation pour les grammairiens, soucieux d'étayer leurs concepts sur des critères solides » (Chervel, 1979 : 11). Cette opposition essentiel/accessoire a été très importante dans l'histoire du CC dans les grammaires françaises de la première moitié du XX^e siècle, une histoire « complexe et mouvementée » selon Lauwers (2002 : 115). En effet,

[...] l'histoire de la notion de complément circonstanciel depuis 1850 ressemble à un jeu de forces où interviennent des forces *centripètes* et *centrifuges*. [...] Dans la grammaire traditionnelle de la 1^{re} moitié du XX^e siècle, les compléments circonstanciels s'exposaient d'abord à une force *centripète* qui tendait à en retrancher certains compléments essentiels. [...] Vers la même époque, la grammaire traditionnelle était en passe de reconnaître les compléments (ou adverbes) de phrase, ce qui annonce un mouvement *centrifuge*. Si ce changement ne mène pas immédiatement à l'éclatement de la classe des compléments circonstanciels, c'est en partie parce que les adverbes (en emploi circonstanciel) et les compléments circonstanciels (= fonction syntaxique) étaient souvent dissociés. Ce constat étrange s'explique par une conception nominale du complément (Lauwers, 2002 : 116-117).

Comme nous le verrons dans notre étude, les grammaires françaises de la seconde moitié du XX^e siècle n'arrivent pas toujours à s'entendre sur le caractère essentiel ou accessoire du CC, ce qui entraîne de grandes différences dans leurs définitions et leurs classements, car de nombreux compléments considérés traditionnellement comme des CC sont actuellement envisagés comme des COI. D'autre part, l'apparition de

⁵ Pour une étude des antécédents rhétoriques de la notion de *circonstance* on se reportera à M. Le Guern (1998 : 53-63).

la fonction complément de phrase (CP)⁶, assimilée pendant longtemps aux CC⁷, semble miner de nos jours l'ancienne classe des circonstanciels dans les secteurs périphériques de la phrase, car elle oblige à prendre en compte « les dimensions discursive et énonciative, dans la mesure où elle se prête remarquablement à la mise en forme des fonctions pragmatiques » (Rémi-Giraud, 1998a : 6)⁸.

3. Les grammaires françaises de la seconde moitié du XX^e siècle

Dans la grammaire *Le Bon Usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui* (Grevisse, 1955 : 139-141), le CC est défini en premier lieu à partir de critères sémantiques : « il complète l'idée exprimée par le verbe en indiquant les conditions et les circonstances dans lesquelles se trouve le sujet ou s'accomplit l'action du sujet. » (Grevisse, 1955 : 139). L'auteur propose de se poser une série de questions (*où ?*, *quand ?*, *comment ?*, *quand ?*, etc.) pour reconnaître les circonstances exprimées par ce complément. Selon lui, il existe 26 circonstances⁹ qui complètent le sens du verbe.

Grevisse constate ensuite que le CC est souvent un groupe nominal introduit par une préposition, sauf avec l'emploi de certains verbes comme *parler* et *causer*, au sens de *s'entretenir de*, puisqu'ils peuvent être accompagnés d'un CC de propos qui entraîne avec lui l'ellipse de la préposition. Il remarque également que le CC « peut être encore une proposition ou un participe présent, un participe passé, un infinitif, un nom, un adjectif, un gérondif, équivalant à une proposition » (Grevisse, 1955 : 141). Finalement, Grevisse considère que le CC se situe normalement après le verbe et le complément d'objet, mais sa place peut parfois changer, selon la valeur stylistique que l'énonciateur veut mettre en relief. Dans ce cas, le CC occuperait la place d'autres constituants de la phrase :

⁶ En 1977, Darcueil considère déjà que le CP est en position détachée et maintient une relation avec le nœud P₀ dans le cadre d'un nœud supérieur P, tandis que le CC est un complément du groupe verbal et forme avec celui-ci un « GV complexe (ou GV1) » (Darcueil, 1977 : 166).

⁷ « La linguistique structurale, et à sa suite générativiste, privilégiant les propriétés syntaxiques, a progressivement imposé une nouvelle répartition des compléments en distinguant compléments de verbe, dits *essentiels*, et compléments de phrase, dits *inessentiels* (ces derniers souvent assimilés, à tort, aux anciens compléments circonstanciels tandis que les premiers le sont aux anciens compléments d'objets, direct et indirect) » (Lavieu, 2006 : 131).

⁸ En ce sens, Pino Serrano (2016 : 65) constate aussi que « certains classements [des CC] répondent plutôt à des facteurs pragmatiques et aux conditions d'énonciation qu'à des critères purement grammaticaux ».

⁹ Ces circonstances sont : la cause, le temps (soit l'époque, soit la durée), le lieu (qui peut nuancer la situation, la direction, le point de départ ou le passage), la manière, le but, l'instrument (ou le moyen), l'extraction, l'échange, la destination, le prix, la distance, le poids, la partie, la matière, la mesure, le point de vue, l'opposition (ou la concession), le propos, l'accompagnement, la fréquence, la privation, la proximité ou l'éloignement, la conséquence, la supposition, la relativité et le changement.

(1) Le soir, elle devenait plus belle.

Pour définir le CC, la *Grammaire Larousse du français contemporain* (Chevalier *et al.*, 1964) établit une opposition entre ce complément et les COD et COI : les CC « ne se prêtent à aucune procédure de retournement, ce qui les distingue des compléments d'objet directs et des compléments d'objet indirects seconds » (Chevalier *et al.*, 1964 : 75). En outre, ils peuvent se démultiplier dans la phrase. En ce qui concerne leur liberté de déplacement, les auteurs considèrent que ce critère n'est pas pertinent, car certains CC sont si nécessairement liés au verbe qu'ils peuvent être rapprochés des CO (Chevalier *et al.*, 1964 : 76). Pour ce qui est de leur nature, les CC peuvent être des substantifs ou équivalents (précédés généralement d'une préposition), des adverbes ou locutions adverbiales, des propositions relatives substantivées, des infinitifs prépositionnels, des propositions participes et des gérondifs (Chevalier *et al.*, 1964 : 76, 128-129).

Selon les circonstances dans lesquelles se déroule le procès exprimé par le verbe, les auteurs distinguent plusieurs classes de CC : de temps, de lieu, de cause, de but, de manière, de moyen, de destination, d'origine, d'échange¹⁰, de propos, d'accompagnement, d'opposition et de concession (Chevalier *et al.*, 1964 : 184-186).

La *Grammaire du français classique et moderne* (Wagner, Pinchon, 1962) n'offre pas de définition sémantique du CC, mais elle aborde deux points importants relatifs à ce complément, en rapport avec des critères formels et syntaxiques : les groupes qui assument la fonction de CC et l'opposition qui s'établit entre les CC et les compléments essentiels du verbe. En ce qui concerne la nature des constituants qui assument la fonction de CC, on peut distinguer :

– Des groupes nominaux à construction directe (Wagner, Pinchon, 1962 : 73-74) ou indirecte (Wagner, Pinchon, 1962 : 74-75, 452 et ss.), avec ou sans déterminant, et avec plusieurs valeurs sémantiques selon la préposition :

- (2) Le soleil s'est couché ce soir dans les nuées.
- (3) Le vent a balayé le sable, çà et là, en dunes régulières.
- (4) Il tenait d'une main inquiète un crayon et un carnet.

– Des infinitifs (Wagner, Pinchon, 1962 : 317) :

- (5) À le voir, j'ai compris qu'il était inquiet de ton départ.

– Des adverbes ou groupes adverbiaux (Wagner, Pinchon, 1962 : 418-421) :

¹⁰ Les compléments de mesure, de poids et de prix sont rapprochés des CO (Chevalier *et al.*, 1964 : 180).

(6) Je vais souvent là-bas voir ma meilleure amie Christine.

– Des propositions subordonnées (Wagner, Pinchon, 1962 : 581-607) :

(7) Il est essentiel que je vous parle avant que les enfants ne vous voient.

En ce qui concerne les critères syntaxiques, la *Grammaire du français classique et moderne* établit l'opposition entre CC et complément essentiel, catégorie fonctionnelle qui inclut les compléments dont la construction dépend du verbe. Les auteurs considèrent qu'il n'y a pas de différence du point de vue syntaxique entre les compléments du verbe dans les exemples suivants :

(8) Il accède aux honneurs.

(9) On accède à cette ville par une route étroite.

Traditionnellement, le groupe *aux honneurs* a été considéré comme un COI, tandis que le groupe *à cette ville* a été considéré comme un CC. Néanmoins, dans tous ces cas, il s'agit de compléments régis par le verbe : « Il n'y a aucune raison pour traiter de manière particulière l'un des compléments [...] les deux compléments sont en relation avec le verbe de la même façon » (Wagner, Pinchon, 1962 : 75). Cette opposition peut s'établir de façon plus claire dans des énoncés qui incluent un CC et un COD :

(10) Il entendit tirer deux coups de feu tout à côté de son arbre.

Dans cet exemple, le CC (*tout à côté de son arbre*) peut être supprimé ou bien déplacé, tandis que le complément essentiel COD (*deux coups de feu*) est absolument nécessaire pour compléter le verbe. Cependant, « la différence entre le complément essentiel et le complément circonstanciel reste parfois difficile à établir » (Wagner, Pinchon, 1962 : 75). La mobilité et le fait d'être effaçable constituent en ce sens des critères importants.

Les auteurs de la *Grammaire systématique de la langue française* (Baylon, Fabre, 1978 [1973]) considèrent que les critères notionnels ou sémantiques utilisés traditionnellement pour établir la définition et le classement des CC ne sont pas très utiles sur le plan pédagogique et stylistique¹¹, et ils proposent d'étudier plutôt la nature et la syntaxe des CC.

¹¹ Les auteurs (Baylon, Fabre, 1978 : 177) font une critique de la définition traditionnelle apparaissant dans le *Dictionnaire de Linguistique* (Dubois et al., Paris, Larousse, 1973) ainsi que de celle proposée par Tesnière dans son *Cours de syntaxe structurale* (Montpellier, Valette, 1953).

Du point de vue de leur nature (ou forme), les CC peuvent être des adverbes, des verbes précédés d'une préposition, des substantifs ou des groupes nominaux (avec ou sans préposition), des pronoms et des propositions subordonnées marquant des circonstances diverses¹². Baylon et Fabre (1978 : 180) insistent sur le fait que les groupes nominaux construits directement (comme ceux qui expriment le lieu, la mesure, le poids, le prix, etc.) sont aussi des CC et non pas des CO. Il en est de même pour les adjectifs dits « en apposition » et les groupes nominaux en construction détachée (substantif + adjectif ; substantif + complément) :

- (11) Il parlait, la tête baissée.
- (12) Il s'arrête, l'oreille aux aguets.
- (13) Le chat, immobile, guettait la souris.

En ce qui concerne la syntaxe des CC, Baylon et Fabre sont de l'avis de Ruwet¹³, qui considère que les CC ont un « comportement syntaxique particulier » différent de celui des CO. En effet, le CC

- Ne peut devenir le sujet du verbe lors d'une transformation passive (à la différence des COD).
- Est généralement introduit par une préposition, que le locuteur peut choisir (à la différence des COI).
- Est très souvent déplaçable (à la différence des CO).
- Peut se démultiplier dans la phrase (à la différence des CO).

Par ailleurs, les deux grammairiens considèrent qu'il existe deux types de CC :

- Les CC essentiels, qui maintiennent un rapport très étroit avec le verbe. Il s'agit souvent de compléments de lieu :

(14) Je vais à Lyon.

- Les CC périphériques, « que l'on peut déplacer avant le verbe sans heurter les usages de la langue » (Baylon, Fabre, 1978 : 181) :

(15) Je vais à Lyon demain / Je vais demain à Lyon / Demain, je vais à Lyon.

Pour sa part, *La nouvelle grammaire du français* (Dubois, Lagane, 2001 [1973])

¹² Ils énumèrent ces circonstances : le temps, la manière, la cause, le but, la conséquence, la condition, la concession, la comparaison, l'opposition et la restriction (Baylon, Fabre, 1978 : 178).

¹³ Ruwet, N., *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 1972. Cité par Baylon et Fabre (1978 : 179).

considère le CC comme un complément *adjoin*t dans la phrase. Cette grammaire utilise les critères syntaxiques et formels suivants pour établir sa définition :

- ce n'est pas un constituant de base ;
- c'est souvent un syntagme prépositionnel, mais un gérondif peut aussi exercer la fonction de CC ;
- il peut être un constituant de la phrase ou du groupe verbal selon le rapport qu'il maintient avec l'une ou l'autre. Les auteurs considèrent que « certains groupes prépositionnels compléments circonstanciels sont des élargissements du groupe du verbe, d'autres sont des élargissements de la phrase entière » (Dubois, Lagane, 2001 : 153). L'exemple qu'ils proposent est le suivant :

(16) Mes amis sont partis à la campagne pour le week-end.

Dans cet exemple, *à la campagne* dépend du groupe verbal, alors que *pour le week-end* est un élargissement de la phrase.

D'après *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française* (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 100-104), le complément circonstanciel est décrit par les grammaires traditionnelles à partir de critères sémantiques, c'est-à-dire « par un certain nombre de notions destinées à représenter les *circonstances* dans lesquelles se trouve le sujet, ou s'accomplit le procès du verbe » (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 101). Effectivement, ces circonstances doivent répondre à des questions du type *où ?*, *comment ?*, *quand ?*, *pourquoi ?*, etc. Mais d'après les auteurs de cette grammaire, l'application de critères sémantiques peut porter à identifier des constituants différents du point de vue grammatical. C'est pour cette raison qu'ils considèrent qu'il est préférable d'utiliser des critères formels et syntaxiques pour distinguer les compléments qui possèdent un caractère obligatoire dans la phrase, car ils « entretiennent avec le verbe d'étroites relations de solidarité » (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 102). D'autres compléments, par contre, « ne sont pas indispensables à la construction d'une proposition élémentaire » (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 102). Par exemple :

(17) Le cours a duré deux heures.

(18) Il est sorti à deux heures.

Selon la *Grammaire d'aujourd'hui*, il est difficile de distinguer sur le plan syntaxique le premier type de compléments, considérés traditionnellement comme des CC, des compléments d'objets indirects :

Un syntagme prépositionnel comme *à la campagne* dans *nous résidons à la campagne* fait partie du syntagme verbal, c'est un complément de verbe au même titre que *à la*

question dans *il répond à la question* ; sa présence est exigée par le verbe, il n'est ni déplaçable, ni effaçable, il connaît la même reprise pronominale : *nous y résidons, nous y répondons*, seules les questions *où... ? à quoi... ?* ainsi que la substitution par un équivalent adverbial (*nous résidons là / *nous répondons là*) permettent de faire la différence. (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 433)

Les CC se caractérisent donc par le fait d'être déplaçables et facultatifs. En ce qui concerne leur nature, ces compléments peuvent être un syntagme nominal, un syntagme nominal introduit par une préposition (syntagme prépositionnel), un adverbe, un infinitif (précédé d'une préposition), ou un gérondif précédé de *en* (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 104). Ils sont couramment classés en catégories sémantiques : temps, lieu, manière, but, propos, cause, moyen, instrument, condition, concession, modalité (prise en charge, incertitude, certitude, etc.). Mais les auteurs remarquent que ces catégories « tiennent davantage au degré de subtilité de l'analyse du sens qu'à la grammaire proprement dite » (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 103).

La *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul, 2004) établit une opposition entre le CC et les deux autres constituants majeurs de la phrase, le groupe nominal sujet et le groupe verbal, car les auteurs attribuent au CC des propriétés formelles qui ne sont pas partagées par les autres constituants : il est facultatif (il n'est pas nécessaire dans la phrase), il peut se cumuler librement (il peut y avoir plusieurs CC juxtaposés dans la même phrase) et il est mobile dans les limites de la phrase entière :

La mobilité est la propriété vraiment caractéristique du complément circonstanciel, qui peut être antéposé au groupe nominal sujet, et postposé au groupe verbal, mais peut aussi s'intercaler entre ces deux constituants et même entre le verbe et son complément (Riegel, Pellat, Rioul, 2004 : 140).

Les auteurs considèrent que le CC n'est pas régi par le verbe (il ne fait pas partie de sa valence), mais qu'il est plutôt de nature périphérique, et que son détachement en tête de phrase n'implique pas une reprise pronominale obligatoire. Dans le premier exemple, la reprise pronominale n'est pas obligatoire, tandis que dans le deuxième exemple, elle l'est, parce que, selon ces auteurs, *à Paris* n'est pas un CC, mais un COI :

(19) Le prix des appartements est très cher à Paris / À Paris, le prix des appartements est très cher.

(20) Jean va souvent à Paris / À Paris, Jean y va souvent.

En ce qui concerne la nature du CC, la *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul, 2004 : 141-142) remarque que cette fonction peut être remplie par :

- Des groupes prépositionnels, où le rapport que maintient le CC avec le reste de la phrase est spécifié généralement par la préposition (temps, lieu, cause, concession, but, etc.)
- Des groupes nominaux, surtout ceux qui assurent un repérage temporel ou spatial.
- Des adverbes, surtout de temps et de lieu, et des adverbes en *-ment* dérivés d'adjectifs.
- Des subordinées circonstancielles conjonctives.
- Des constructions infinitives et participiales.
- Des groupes gérondifs, des participes apposés, des constructions absolues.

Pour les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*, le CC est donc « un constituant non prévu par la structure actancielle du verbe [...] [qui] joue un rôle sémantique par rapport à la prédication formée par le reste de la phrase » (Riegel, Pellat, Rioul, 2004 : 142). Ce rôle sémantique peut être un rapport de temps, de lieu, de cause, de but, de moyen, de manière, etc. En outre, un même CC peut exprimer plus d'un rapport avec le reste de la phrase, et d'autres CC ne caractérisent pas les référents de la phrase, mais l'acte d'énonciation ou le degré de vérité de l'énoncé. Il s'agit de *commentaires énonciatifs* qui appartiennent à la catégorie générale de la modalisation.

Finalement, grâce à sa mobilité dans la phrase, le CC peut assurer deux fonctions différentes dans la visée communicative de la phrase :

- Fonction scénique : avec une construction détachée, généralement en tête de phrase. Le CC établit un cadre préalable de circonstances saturables où se situe le reste de la phrase. Il reste alors en dehors de la portée de la négation et de l'interrogation, et il ne se prête pas à l'extraction par *c'est... que*¹⁴ :

(21) En août, les jours commencent à raccourcir.

- Fonction rhématique : le CC « joue le rôle de propos par rapport au thème que constitue le reste de la phrase » (Riegel, Pellat, Rioul, 2004 : 144). Il ne reste pas en dehors du champ de la négation totale de la phrase ni de l'interrogation, et il se prête à l'extraction :

(22) Les jours commencent à raccourcir en août / C'est en août que les jours commencent à raccourcir.

¹⁴ Pour une critique à cet « usage inflationniste de la notion de complément de phrase », voir Maillard (2002 : 13) : « quelle que soit la place du SP *en août* dans la structure superficielle, il peut être focalisé et entrer dans la portée de la négation ».

Nous pouvons donc constater que la *Grammaire méthodique* considère comme des COI des compléments que d'autres grammairiens considèrent comme des CC obligatoires, du fait qu'ils sont prévus par la structure actancielle du verbe : *aller à Paris, habiter dans un appartement, parvenir au sommet*, etc. En effet, les auteurs de la grammaire remarquent que le COI est défini par un double rapport de dépendance avec le verbe :

- Un rapport sémantique : « le COI est un véritable actant dont le rôle sémantique est appelé par le sens du verbe ».
- Un rapport syntaxique : « le verbe contrôle la construction du complément, dont il détermine dans la plupart des cas la préposition introductrice » (Riegel, Pellat, Rioul, 2004 : 223).

Pierre Le Goffic dans la *Grammaire de la phrase française* (1993) utilise le terme *circonstants* pour désigner les traditionnels CC. Il les considère comme des constituants primaires accessoires (Le Goffic, 1993 : 76), c'est-à-dire leur fonction est primaire (comme le sujet, le verbe et les compléments essentiels) et accessoire (ils ne sont pas nécessaires du point de vue syntaxique, mais ils peuvent être importants du point de vue sémantique).

Du point de vue formel, les circonstants sont surtout des adverbes (ou groupes adverbiaux) et des groupes prépositionnels (Le Goffic, 1993 : 386). Ainsi, dans la phrase de Proust *Longtemps, je me suis couché de bonne heure*, l'adverbe *longtemps* et le groupe prépositionnel *de bonne heure* sont des compléments accessoires circonstants. Mais on peut trouver fréquemment certains types de groupes nominaux marquant le temps et lieu qui jouent le rôle de circonstant : *Le matin, Henri se lève très tôt*.

En outre, Le Goffic considère que les traditionnelles subordonnées circonstancielles doivent être considérées aussi comme des groupes adverbiaux ou prépositionnels (*quand P, alors que P, pour que P*, etc.) et qu'elles doivent être incluses dans l'étude de ces deux types de circonstants, car « les séquences introductrices de ces structures (les traditionnelles *locutions conjonctives de subordination*) sont en règle générale très clairement analysables » (Le Goffic, 1993 : 387). C'est pour cette raison qu'il consacre trois chapitres de sa grammaire à l'étude des circonstants ; les deux premiers sont en rapport avec les catégories formelles de circonstants (adverbes et groupes adverbiaux ; groupes prépositionnels), et le troisième avec le sémantisme des circonstants, essentiellement selon leur place et leur portée, qui conditionnent leur interprétation dans l'énoncé. Cette interprétation (ou signification) du circonstant dépend de plusieurs facteurs : son sens intrinsèque, sa place dans la phrase (initiale, post-verbale, finale), sa construction (détachée ou liée) et sa portée, qui est, selon Le Goffic (1993 : 451), « non directement observable, et qui se déduit elle-même de son

sens, de sa place et de sa construction ». Le grammairien distingue fondamentalement deux grands types de portée de circonstants :

- Le circonstant de prédicat ou circonstant intra-prédicatif : il est rattaché au verbe, mais facultatif et accessoire syntaxiquement. Il joue cependant un rôle sémantique très important, car il apporte une information primordiale (rhème). C'est pour cette raison qu'il est inclus dans la portée de la négation ou de l'interrogation. Il est placé généralement après le verbe par le biais d'une construction liée. Par exemple : *Je travaille à Madrid.*
- Le circonstant de phrase ou extra-prédicatif : il porte sur l'ensemble de la phrase et il se caractérise par sa mobilité à cause de sa construction détachée (sauf dans le cas des circonstants de phrase du type *probablement, sans doute*, généralement liés et en position post-verbale). Il n'est pas affecté par la négation ni par l'interrogation. Selon Le Goffic (1993 : 458), « un circonstant de phrase porte sur la relation (ou méta-relation) entre P et son énonciation, ou entre P et l'état du monde » :

- (23) Franchement, tu dis des bêtises.
- (24) Heureusement, tu es arrivé juste à temps.
- (25) Hier, je suis allé en ville.

Grâce à ces compléments, le locuteur peut détacher dans son énoncé un élément qui pourrait porter sur le prédicat, pour l'isoler en fonction du cadre de la phrase, caractériser son énonciation ou porter un jugement sur son énoncé.

Par ailleurs, Le Goffic (1993 : 454) considère que les circonstants peuvent se démultiplier dans la phrase (« Une phrase peut comporter un nombre illimité de circonstants »), mais il affirme que les critères de mobilité et de suppressibilité [*sic*] invoqués généralement pour caractériser ces compléments ne sont pas probants (Le Goffic, 1993 : 77). C'est pour cette raison qu'il estime que :

La limite entre les compléments essentiels et compléments accessoires ne peut pas être déterminée dans tous les cas de façon assurée. Le problème se pose en particulier pour les groupes prépositionnels [...]. Il faut donc admettre le caractère relatif de l'opposition entre essentiel et accessoire : un complément est senti comme essentiel s'il est fortement lié au verbe ; dans le cas des compléments prépositionnels, la préposition est elle-même fortement régie par le verbe. Il existe en fait dans le degré de liaison entre le verbe et un complément un *continuum* [...] (Le Goffic, 1993 : 76-77).

La *Grammaire du français* (Denis, Sancier-Chateau, 1994 : 88) considère que l'appellation CC « est fondée sur une définition sémantique de la fonction : ce type de complément a en effet été décrit comme exprimant les circonstances dans lesquelles se déroule le procès ou qui rend possible son accomplissement ». Les auteurs mettent

plutôt en valeur des considérations formelles et syntaxiques, et constatent que ces compléments peuvent présenter deux types de fonctionnement syntaxique selon qu'ils sont étroitement liés au verbe, et appelés par la construction de celui-ci, ou qu'ils sont facultatifs. Ils distinguent donc les CC adjoints (ceux qui ne dépendent pas du verbe) et les CC intégrés (ceux qui complètent étroitement le verbe).

Le CC adjoint, appelé parfois complément de phrase (Denis, Sancier-Chateau, 1994 : 89), se caractérise par son autonomie par rapport au verbe : sa présence n'est pas exigée par celui-ci et il modifie le sens de toute la phrase. Du point de vue syntaxique, ses caractéristiques sont donc :

- Son expression facultative (sa présence n'est pas obligatoire) :
(26) Il a travaillé (cette nuit).
- Sa mobilité dans l'extension de la phrase :
(27) Tous les jours, il a travaillé / Il a travaillé tous les jours.
- Le caractère libre de la préposition qui l'introduit quand c'est un groupe prépositionnel, préposition qui est, en outre, porteuse de sens :
(28) Il s'allonge sur le lit / sous un arbre / par terre / derrière le mur.
- Sa non-pronominalisation par les pronoms qui reprennent les CO :
(29) Il regarde Marie tendrement / Il la regarde tendrement.
- La possibilité de se cumuler avec d'autres CC adjoints par simple juxtaposition (les CO peuvent se démultiplier, mais par coordination) :
(30) Jean a travaillé tous les jours, sous les arbres, dans son jardin.

Du point de vue formel, le CC adjoint est normalement un syntagme prépositionnel, mais il peut aussi apparaître sous la forme d'un infinitif précédé d'une préposition, d'un gérondif, d'une proposition subordonnée circonstancielle ou d'un adverbe qui présente le cadre du procès.

Il existe deux types de CC adjoints : les circonstants et les modalisateurs (Denis, Sancier-Chateau, 1994 : 90) :

- Les circonstants : ils établissent le cadre du procès dans la relation sujet-

verbe. Du point de vue sémantique, ces CC peuvent exprimer surtout le temps, le lieu, le moyen (ou l'instrument), le but, la destination, la cause, l'opposition (ou la concession) et la supposition.

– Les modalisateurs : ils expriment l'attitude du locuteur par rapport à l'énoncé (*selon moi, d'après lui, peut-être, certainement, malheureusement, etc.*) ou par rapport à son énonciation (*franchement, sérieusement, etc.*).

Le CC intégré se distingue du CC adjoint par son « comportement syntaxique » (Denis, Sancier-Chateau, 1994 : 92) : effectivement, le CC intégré entre, comme son nom l'indique, dans le groupe verbal. Il se situe généralement après le verbe, sauf dans le cas de rares exceptions, et il n'a pas la mobilité qui caractérise le CC adjoint :

(31) Le vase est posé sur l'étagère.

Du point de vue de sa nature, le CC intégré peut être un syntagme prépositionnel ou parfois un syntagme nominal sans préposition, un adverbe, une proposition subordonnée circonstancielle corrélatrice (comparative ou consécutive).

Il existe deux types de CC intégrés, selon le degré de solidarité avec le verbe qui les régit – certains CC intégrés sont facultatifs, d'autres obligatoires :

– Les CC intégrés facultatifs ou compléments adverbiaux (Denis, Sancier-Chateau, 1994 : 93) ne sont pas obligatoires et leur construction ne dépend pas du verbe :

(32) Il court vers sa fiancée / sur le toit / avec rapidité / lentement.

Selon les auteurs, « le fonctionnement de ces compléments est parallèle à celui des adverbes avec lesquels, dans un certain nombre de cas [...] ils peuvent commuter » (Denis, Sancier-Chateau, 1994 : 93). Ils sont adossés au verbe, exprimant les circonstances du procès bien qu'ils ne soient pas indispensables à la cohérence syntaxique de la phrase. Du point de vue sémantique, ils expriment la manière, le moyen, la cause, l'accompagnement, etc. La frontière qui sépare les compléments adverbiaux (ou CC intégrés facultatifs) et les CC adjoints n'est pas toujours claire. Par exemple, les compléments qui expriment le lieu de façon facultative sont souvent interprétés comme des CC adjoints, car ils sont mobiles dans la phrase. Mais dans certains cas l'antéposition des CC de lieu entraîne des modifications dans la phrase, comme la possible postposition du sujet :

(33) Des rubans pendaient à sa robe / À sa robe pendaient des rubans / À sa robe des rubans pendaient.

Cela prouve que le CC présente un degré plus fort de dépendance par rapport au verbe, et qu'il serait plus convenable de le considérer comme un CC intégré facultatif (ou complément adverbial) que comme un CC adjoint.

– Les CC intégrés *expansions contraintes* du verbe : la présence de ces CC est appelée par le verbe pour la cohérence syntaxique de la phrase. Il existe deux sous-classes, déterminées par le sémantisme du verbe :

– Les verbes locatifs : verbes qui expriment les circonstances spatiales du procès (*habiter, loger, résider, se trouver, être, etc.*). Le CC intégré suit généralement le verbe, bien que l'antéposition soit possible pour certains d'entre eux. Le choix de la préposition ne dépend pas du verbe.

– Les verbes de mesure : verbes qui expriment le prix, le poids, la durée, la distance. Le CC intégré suit toujours le verbe, et il se construit sans préposition (*coûter, durer mesurer, peser, etc.*)

À partir de 1986, la XII^e édition de la grammaire *Le Bon Usage* est refondue par André Goosse, qui introduit « [un] profond remaniement de la notion de complément » (Trousson, 1988 : 76), modification qui est maintenue dans la XIV^e édition (2008) que nous avons consultée. Le CC est considéré comme une sous-classe du complément adverbial « qui peut être un adverbe (parfois précédé d'une préposition), un nom, un pronom ou un infinitif ordinairement introduits par une préposition, et une proposition » (Grevisse, Goosse, 2008 : 392), c'est-à-dire le complément adverbial est un adverbe ou un complément qui peut être remplacé par un adverbe :

(34) Il voyage avec un ami / Il voyage solitairement.

Le complément adverbial peut se trouver aussi sous la forme de pronoms remplaçant des syntagmes prépositionnels (comme les pronoms *en* et *y*) ou bien d'adjectifs employés comme des adverbes (Grevisse, Goosse, 2008 : 1188).

Du point de vue sémantique, il exprime les circonstances du procès, regroupées par Goosse en huit catégories : le temps, le lieu, la manière, la mesure, l'opposition, le but, la cause et la condition. À la différence du CO, le complément adverbial peut se démultiplier dans la phrase :

(35) Ils se séparèrent au carrefour / quelques heures plus tard / pour qu'on ne les voie pas ensemble.

Selon le degré de solidarité syntaxique avec le verbe, les compléments adverbiaux se divisent en deux sous-classes : les compléments adverbiaux essentiels et les compléments adverbiaux non-essentiels.

Les compléments adverbiaux essentiels s'intègrent au groupe verbal. Selon *Le Bon Usage* (Grevisse, Goosse, 2008 : 318), « les compléments sont essentiels : 1) quand leur construction (présence ou non d'une préposition, choix de la préposition) dépend du verbe lui-même ; 2) quand le verbe ne peut constituer sans eux le prédicat » :

(36) Il va à la chasse // *Il va.

La catégorie des compléments essentiels est constituée par les COD, les COI et les essentiels adverbiaux. Étant donné que les COI sont aussi introduits par une préposition, cette grammaire considère que « la frontière entre le complément d'objet indirect et le complément adverbial n'est pas toujours très nette. Il n'est d'ailleurs pas indispensable de trancher dans les cas douteux » (Grevisse, Goosse, 2008 : 323). Ainsi, dans les exemples suivants, c'est uniquement la catégorie sémantique (et la pronominalisation) qui permet de distinguer le COI du complément adverbial :

(37) J'envoie un colis à Versailles / J'envoie un colis à ma sœur.

Ce complément se trouve normalement après le verbe, bien qu'on puisse le trouver placé avant le verbe pour des raisons particulières :

(38) Il remonte à Montpellier / À Montpellier, il allait tous les quinze jours, à Londres, une fois par an.

Du point de vue sémantique, ce type de complément essentiel exprime surtout :

– Le lieu :

(39) Il va à Paris / Je reviens de Paris / Il habite en Espagne / Il est à la plage / Il a séjourné dans le Jura.

– Le temps :

(40) Nous sommes au 28 avril (ou le 28 avril) / Leur amitié a duré trente ans.

– La manière :

(41) Il va bien / Il se porte bien / Il s'est comporté (ou conduit) courageusement / La voiture allait à toute vitesse / Ce mot commence par une consonne / Il passait ses journées à boire.

– La mesure (au sens large) :

(42) Ce livre coûte 100 euros / Elle a payé son manteau cinq mille francs / Ce meuble mesure un mètre et pèse vingt kilos.

Les compléments adverbiaux non-essentiels sont les CC proprement dits, et leurs deux caractéristiques principales sont : leur indépendance par rapport au verbe et leur mobilité dans la phrase, bien qu'ils suivent souvent le verbe.

À cause de cette mobilité, beaucoup de grammairiens rangent le CC ou complément adverbial non essentiel dans la catégorie de complément de phrase : cette façon de voir n'est pas partagée par Goosse, qui affirme que « ce ne sont pas seulement les verbes prédicats de phrase qui sont ainsi accompagnés, mais aussi les verbes prédicats de proposition, les infinitifs, les participes, les adjectifs et même les noms » (Grevisse, Goosse, 2008 : 392).

Dans sa *Grammaire critique du français* (2003), le grammairien belge Marc Wilmet fait référence à de nombreux auteurs de grammaires françaises qui ont défini le CC dans leurs œuvres ; cet auteur cite Herriot pour annoncer sa conception de ce complément : « Le complément circonstanciel est comme la culture pour Edouard Herriot, *ce qui reste quand on a tout oublié*, le solde des compléments du verbe une fois ôtés l'attribut, l'objet premier et l'objet second » (Wilmet, 2003 : 531). Laisant de côté les nuances sémantiques établies par certains auteurs (comme Grevisse, dans les éditions du *Bon Usage* antérieures à 1986, où l'on peut compter jusqu'à vingt-neuf espèces de CC), Wilmet, qui se centre plutôt sur la nature obligatoire ou facultative du CC, remarque que cette opposition apparaît chez plusieurs auteurs sous des appellations différentes¹⁵. Wilmet aborde ensuite le problème terminologique et pose l'étagement suivant : 1) complément, 2) complément adverbial, 3) complément circonstanciel. Cette disposition à trois niveaux lui permet de dire que : 1) tous les circonstanciels sont des adverbiaux et des compléments, 2) tous les adverbiaux sont des compléments, 3) tous les compléments ne sont ni des circonstanciels ni des adverbiaux et 4) tous les adverbiaux ne sont pas des circonstanciels (Wilmet, 2003 : 533).

En ce qui concerne les compléments du verbe, ses compléments nucléaires sont les suivants, selon Wilmet (2003 : 534-535) :

- Les compléments objet premier : les traditionnels COD que l'on peut pronominaliser en *le/lalles*, les compléments internes, les compléments « métrologiques » (de poids, de prix, de mesure, etc.) et les noms communs compléments du verbe *habiter* sans préposition.

¹⁵ Ces appellations sont les suivantes : Compléments conjoints vs Compléments disjoints (Guiraud) ; Compléments nucléaires vs Compléments périphériques (Pike et la tagmétique) ; Compléments essentiels vs Compléments non essentiels (Wagner et Pinchon ; Goose) ; Compléments sous-catégorisés vs Compléments non sous-catégorisés (Chomsky et les générativistes) ; Compléments arguments vs Compléments satellites (Dik) ; Actants requis et régis vs Actants non requis et régis vs Actants requis et non régis vs Circonstants non requis et non régis (Lazard) (Wilmet, 2003 : 532).

- Les compléments objet second : les compléments que l'on peut pronominaliser en *lui/leur* et *en/ly*, et les compléments présupposant un objet premier :

(44) Pierre assure Hector de sa sympathie / Pierre l'en assure.

- Les circonstanciels obligatoires : leur suppression rend la phrase agrammaticale ou lui donne un autre sens :

(45) Pierre séjourne à la montagne / Pierre se porte bien.

D'après Wilmet, ces compléments ont « leur incidence à une relation incluant avec le verbe plus ou moins d'éléments adventices », c'est-à-dire que ce sont les compléments obligatoires d'une relation intraverbale, tandis que les compléments d'objet ont leur incidence uniquement sur le verbe. Cependant les limites sont floues : « un épais brouillard continue à noyer la ligne de faîte des objets seconds et des circonstanciels obligatoires » (Wilmet, 2003 : 536).

Les CC facultatifs (ou non nucléaires) sont tantôt fixes, tantôt mobiles. Ils constituent trois catégories (Wilmet, 2003 : 573-580) :

- Les circonstanciels intrapredicatifs : ils se situent à l'intérieur de la relation prédicative et sont inclus dans la portée de la négation. Ils correspondent aux circonstants intra-prédicatifs de Le Goffic (1993 : 457) :

(46) Pierre se couche tôt.

- Les circonstanciels extrapredicatifs : ils se situent facilement en tête de phrase et, du point sémantique, expriment surtout des circonstances de temps et de lieu :

(47) Le 8 juin, le débarquement fit des milliers de victimes.

Ils correspondent aux circonstants de phrase (ou extra-prédicatifs) de Le Goffic (1993 : 458), dans les cas où le locuteur détache dans son énoncé un élément qui pourrait porter sur le prédicat pour l'isoler, en fonction du cadre de la phrase.

- Les circonstanciels transpredicatifs : il s'agit des circonstanciels qui portent sur le locuteur ou sur l'énonciation (*franchement, que je sache, etc.*), ou sur l'énoncé (articulateurs du texte : *d'abord, en revanche, par contre, etc.*). Ils correspondent donc au deuxième type de circonstants extra-prédicatifs de Le Goffic (1993 : 459).

4. Conclusion

L'étude descriptive que nous avons faite de ce corpus de grammaires du français de la seconde moitié du XX^e siècle nous permet de conclure, de façon comparative, que la définition du CC a subi une évolution pendant ces dernières cinquante années. En effet, si les grammaires des années 50 et 60 utilisaient encore des critères sémantiques pour caractériser ce type de complément (à l'exception de Wagner et Pinchon, 1962), à partir des années 70, les auteurs, sous l'influence de la linguistique moderne, présentent le CC à partir de critères formels (nature du constituant)¹⁶ et syntaxiques (degré de dépendance par rapport au verbe et suppression, mobilité dans la phrase, type de pronominalisation, possibilité de cumulation, etc.)¹⁷. Les critères sémantiques sont utilisés uniquement pour un éventuel classement des CC, car les grammairiens considèrent qu'ils peuvent induire en erreur :

En fait, l'application systématique de [...] critères sémantiques conduit inévitablement à identifier des réalités grammaticales fondamentalement hétérogènes. C'est le cas, par exemple, lorsque après avoir posé la question *où ?*, on décide que les phrases *il va à Paris* et *il travaille à Paris* contiennent un complément circonstanciel de *lieu*. On dissimule ainsi des différences structurelles essentielles : dans la première phrase, *à Paris* est un complément obligatoire (**il va*) qui n'est pas déplaçable (**à Paris, il va*) et n'est, en somme, guère différent d'un complément d'objet indirect, si ce n'est qu'on ne peut lui substituer des termes indiquant une localisation. (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 101-102)¹⁸.

¹⁶ Rémi-Giraud (1998b : 75-76) constate que les constituants privilégiés dans l'expression des valeurs circonstancielles sont les adverbes, les syntagmes nominaux prépositionnels et les subordonnées conjonctives. Ces dernières peuvent parfois être remplacées par les formes verbales non personnelles (infinitif, gérondif) et les subordonnées participiales dans l'expression des rapports logiques et du temps.

¹⁷ Les tests de déplacement et la suppression sont les tests le plus fréquemment employés pour les facultatifs, selon Rémi-Giraud (1998b : 81). Mais elle ajoute en bas de page (note 40) que « le caractère facultatif n'est pas une propriété discriminante du complément circonstanciel [...]. Quant à la mobilité du complément circonstanciel, souvent entravée dans la pratique, elle peut donner lieu à des jugements d'acceptabilité fort dissonants ». D'autres tests peuvent parfois être utilisés, comme le simple détachement en position post-verbale (quand la mobilité semble forcée), la coordination (pour séparer le verbe du complément), le remplacement du syntagme verbal par *le faire* (verbes d'action et certains verbes d'état). Cependant la fiabilité de ces manipulations « parfois sujette à caution » (Rémi-Giraud, 1998b : 81, note 42).

¹⁸ Soutet (2005 : 119) signale aussi les faiblesses de ce type de classement mais considère que les « étiquetages sémantiques [sont] difficilement évitables en dernier ressort ». C'est pour cette raison qu'il les fait « précéder d'une hiérarchisation qui relève de la distinction du dit et du dire ». Les compléments circonstanciels du dit constituent deux groupes sémantiques, « ceux qui relèvent du posé et ceux qui relèvent du présupposé » selon la réaction à deux critères, la portée de la négation et la focalisation dans *c'est... que*. En ce qui concerne les compléments du dire, Soutet (2005 : 123) établit deux séries sémantiques, les compléments de thématization et « les compléments servant à renforcer [...] ou à nuancer [...], voire à rectifier [...] le propos ».

Cependant, des problèmes subsistent encore, comme en témoignent les différents traitements du CC dans les grammaires les plus récentes. En premier lieu, l'impossibilité d'établir une cloison étanche entre les groupes prépositionnels COI et les groupes CC obligatoires. Effectivement, en ce qui concerne le problème de la frontière entre le COI et le CC obligatoire (ou essentiel, ou nucléaire), Vargas constate que l'existence de ce dernier « n'est pas unanimement reconnue [...], et lorsqu'elle l'est, la ligne de démarcation entre les deux types de compléments reste incertaine » (Vargas, 2001 : 62)¹⁹. Selon l'opinion de Cervoni,

[...] il n'existe pas de différence suffisamment nette entre la « transitivité indirecte » et la « circonstance » pour qu'apparaisse comme justifiée la vue dichotomique qu'impliquent ces deux termes. Si en effet il est vrai globalement que les compléments indirects sont plus étroitement liés à leur support que les circonstanciels, dès qu'on cherche à établir une frontière entre les uns et les autres les critères formels sont défailants ; aucun de ceux que nous avons évoqués ne permet une délimitation rigoureuse (Cervoni, 1991 : 109-110).

Certains auteurs (Riegel, Pellat, Rioul, 2004 ; Le Goffic, 1993) adoptent une solution maximaliste et considèrent que tous ces compléments essentiels sont étroitement liés au verbe à l'instar des COI. Ainsi, dans *aller à Paris et s'appuyer sur un mur*, les syntagmes prépositionnels seraient des COI, bien qu'on puisse les remplacer par un adverbe. Les CC seraient donc toujours accessoires. D'autres auteurs (Baylon, Fabre, 1978 ; Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 ; Denis, Sancier-Chateau, 1994 ; Wilmet, 2003 ; Grevisse, Goosse, 2008) adoptent la solution contraire : ils considèrent que certains compléments obligatoires (ou essentiels, ou nucléaires) sont des CC (ou compléments essentiels adverbiaux) puisqu'ils peuvent être remplacés par un adverbe. Dans les phrases

(48) Il séjourne à la campagne.

(49) Il pense à la campagne.

le syntagme prépositionnel à *la campagne* serait un COI uniquement dans le second cas, parce qu'il ne peut commuter avec l'adverbe *là*. Pour ces grammairiens, les CC constituent donc au moins deux classes, car il est impossible de les considérer tous comme accessoires. Cependant, ils utilisent une terminologie et des critères différents pour établir un classement des CC.

¹⁹ « C'est donc surtout, mais pas exclusivement, avec les prépositions autres que *de* et *à* que la frontière avec les compléments accessoires est le plus souvent reconnue comme incertaine (*compter sur, s'emporter contre, lutter contre, prendre pour*) car, dans ces cas, les procédures transformationnelles et les tests échouent, alors qu'à l'évidence, le complément est essentiel » (Cortier, 2001 : 122). On pourra se reporter également à l'article de Dugas (2001 : 111-120).

En second lieu, la nature obligatoire ou facultative du complément (essentielle ou non essentielle ; nucléaire ou périphérique, etc.). Presque tous les auteurs modernes sont du même avis sur la difficulté à établir une frontière précise entre les compléments obligatoires et les compléments facultatifs :

La frontière entre essentiel et accessoire est de pure nécessité descriptive, on ne peut être sûr qu'elle corresponde toujours à des fonctionnements distincts ou à de véritables enjeux interprétatifs (Le Goffic, 1993 : 78).

Cette difficulté empêcherait par conséquent les grammairiens du second groupe d'établir des sous-classes nettement délimitées à l'intérieur de la classe des CC²⁰.

Finalement, la fonction CP pose aussi problème. Bien qu'assimilée à la fonction CC dans les grammaires les plus récentes que nous avons consultées²¹, elle est considérée comme une fonction différente de la fonction CC par la *Terminologie grammaticale* de 1997 du Ministère de l'Éducation Nationale (1998 : 17-18). En ce sens, Lavieu (2008 : 89) considère qu'un « complément dit *circonstanciel* n'est pas forcément un complément de phrase », d'autant plus que le test de mobilité peut susciter des jugements d'acceptabilité différents. Cependant, un CC non essentiel « a *en principe* vocation à être complément de phrase » (Rémi-Giraud, 1998b : 82). C'est pour cette raison que « la distinction n'est pas toujours aussi tranchée qu'il y paraît entre les compléments circonstanciels dits adverbiaux [ou intégrés facultatifs] et les circonstanciels adjoints [circonstants et modalisateurs] » (Denis, Sancier-Château, 1994 : 93). Mais il existe une différence, selon Vargas (2001 : 68-69) : si le CC est toujours un complément du noyau (SVn = V+SN / SP) du SV de la phrase P, le CP est un complément du noyau de la phrase (Pn = SN+SV)²². Ceci étant posé, les CP doivent-ils être assimilés aux CC ?²³

²⁰ Pour une étude comparative des sous-classes établies par Le Goffic (1993), Denis et Sancier-Château (1994), Riegel, Pellat, Rioul (2004) et Wilmet (2003), on pourra consulter Vargas (2001 : 62-64).

²¹ Le CP est appelé, rappelons-le, *circonstant de phrase* ou *extra-prédicatif* par Le Goffic (1993 : 458), *CC adjoint (circonstant et modalisateur)* ou *complément de phrase* par Denis et Sancier-Château (1994 : 89) et *CC extrapredicatif et transpredicatif* par Wilmet (2003 : 573-580). La *Grammaire méthodique du français* établit simplement une distinction entre les *CC à fonction scénique* et les *CC à fonction rhématique* selon « leurs positions et le rôle communicatif qui leur est assigné » (Riegel, Pellat, Rioul, 2004 : 144). Les premiers correspondent aux CP. *Le Bon Usage* préfère utiliser l'appellation CP pour certains éléments incidents (Grevisse, Goosse, 2008 : 392).

²² Vargas fournit une explication assez semblable à celle de Darcueil (1977) et conclut son raisonnement en affirmant que les commentaires énonciatifs, considérés comme des circonstants de phrase par Le Goffic (1994 : 458), des adjoints modalisateurs par Denis et Sancier-Château (1994 : 91) ou des compléments transpredicatifs par Wilmet (2003 : 578), ne sont pas des CC, mais des compléments *modalisateurs* du noyau P d'une *phrase hybride* (π) (Vargas, 2001 : 70).

²³ Maillard (2002 : 19) considère que « seuls pourraient être en toute rigueur appelés compléments "de phrase" ceux qui ne se laissent ni focaliser par *c'est... que* ni affecter par la négation ». C'est le cas des commentaires métadiscursifs (compléments modalisateurs de Vargas, 2001), que Maillard (2002 : 20) propose d'appeler *compléments associés* (à l'acte de parole).

Nous pouvons donc constater que les CC, en tant que constituants de la phrase, sont loin d'être pareillement et rigoureusement définis dans les grammaires françaises de la seconde moitié du XX^e siècle, ce qui contribue à la conception d'une « notion floue, source d'ambiguïtés multiples » (Rémi-Giraud, 1998a : 5) et à la proposition de terminologies différentes :

[...] si nous comparons les nouveaux classements proposés entre [les CC], quoiqu'il y ait des ressemblances, il faut avouer que la concordance et l'accord ne font pas l'unanimité. La profusion terminologique n'est pas toujours aussi claire que l'on voudrait et, d'un point de vue pédagogique, la différenciation la plus importante – celle entre CC nucléaires et CC périphériques – reçoit dans les différents ouvrages des réponses divergentes et assez éloignées. Cette disparité de propositions ne contribue pas à atteindre l'harmonisation souhaitée (Pino Serrano, 2016 : 65-66)²⁴.

Même si les grammaires consultées s'accordent plus ou moins à propos de leur nature (ou caractérisation formelle), leur disparité du point de vue syntaxique, d'une part, entraîne des chevauchements de la classe des CC avec la classe des COI ; d'autre part, la fragilité des limites de l'*essentialité* de certains compléments verbaux produit des divergences terminologiques et des classements différents des CC. Cependant, malgré les diverses nomenclatures et les classements dissemblables qui se sont succédé tout au long du XX^e siècle, cette notion est toujours valable comme constituant fonctionnel de la phrase :

Mais l'instabilité même de la notion, la manière dont elle bouge dans des limites difficiles à fixer, n'est pas sans intérêt. On aurait tort de croire ici à l'existence d'un concept *fou*. La notion de complément circonstanciel, dans sa labilité même, se fonde sur un jeu subtil d'équilibres et de déséquilibres (Rémi-Giraud, 1998b : 109)²⁵.

²⁴ Vargas (2001 : 66) dénonce aussi cette profusion terminologique, ces « étiquetages différents [et] listes et affectations partiellement différentes ».

²⁵ Rémi-Giraud (1998b) propose une définition du CC fondée sur la notion de *distance* à partir de trois points de vue (ou *sites*) : le site sémantique, le site morphologique et le site syntaxique : « À travers la conjonction des sites [...] on voit se dessiner l'idéal prototypique du complément circonstanciel » (Rémi-Giraud, 1998b : 85). À partir de ce prototype grammatical, Rémi-Giraud propose une typologie des compléments circonstanciels les plus courants. Wilmet (2001), pour sa part, dans les *propositions terminologiques* présentées dans son article « La ronde des compléments », maintient, dans la fonction *complétive* (les deux autres fonctions sont la fonction *déterminative* et la fonction *prédicative*), le complément (adverbial) circonstanciel, qu'il définit de la manière suivante : « Les compléments circonstanciels sont des compléments d'une relation enrôlant avec le verbe plus ou moins d'éléments périphériques » (Wilmet, 2001 : 639).

Références bibliographiques

- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M., *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- Baylon, C., Fabre, P., *Grammaire systématique de la langue française*, 2^e édition revue et corrigée, Paris, Nathan, 1978 [1973].
- Cervoni, J., *La préposition. Étude sémantique et pragmatique*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1991.
- Chervel, A., « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », *Langue française*, 41, 1979, pp. 5-19. En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1979_num_41_1_6142 (consulté le 13/02/2016).
- Chevalier, J.-C. et al., *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse, 1964.
- Cortier, C., « Les syntagmes prépositionnels prédicatifs dans les grammaires universitaires : un observatoire de la place accordée aux prépositions », *Travaux de linguistique*, 42-43, 2001/1, pp. 121-140.
- Darcueil, J., « D'une difficulté inhérente à la notion de complément de phrase et de sa solution », *Le Français Moderne*, 42/2, 1977, pp. 165-167.
- Denis, D., Sancier-Chateau, A., *Grammaire du français*, Paris, Librairie Générale Française, 1994.
- Dubois, J., Lagane, R., *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse – VUEF, 2001 [1973].
- Dugas, A., « Une analyse des constructions transitives indirectes en français », *Travaux de linguistique*, 42-43, 2001/1, pp. 111-120.
- Grevisse, M., *Le Bon Usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, 6^e édition revue, Gembloux, Duculot, 1955.
- Grevisse, M., Goosse, A., *Le Bon Usage. Grammaire française*, 14^e édition, Bruxelles – Paris, De Boeck, 2008.
- Lauwers, P., « Forces centripète et centrifuge autour du *complément circonstanciel* dans la grammaire "traditionnelle" de la première moitié du XX^e siècle », *Travaux de linguistique*, 44, 2002/1, pp. 115-142.
- Lavieu, B., « De la difficulté à distinguer entre groupes prépositionnels régis et non régis », *Modèles linguistiques*, 53, 2006, pp. 131-144.
- « Autour des compléments : grammaire scolaire et recherches linguistiques », *Le français aujourd'hui*, 162-3, 2008, pp. 85-92. En ligne : <http://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2008-3-page-85.htm> (consulté le 12/05/2016).
- Le Goffic, P., *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- Le Guern, M., « Les antécédents rhétoriques de la notion de circonstance », in Rémi-Giraud, S. et Roman, A. (dir.), *Autour du circonstant*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998, pp. 53-63.

- Maillard, M., « Les compléments ne complètent-ils que le verbe et le verbe n'est-il complété que par des compléments ? », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 37, 2002, pp. 5-29.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, *Terminologie grammaticale*, Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1998 [1997]. En ligne : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/documentalistes/docadmin/grammaire.pdf> (consulté le 12/05/ 2016).
- Pino Serrano, L., « Équivalences terminologiques dans la grammaire française et espagnole : les constituants fonctionnels de la phrase », *Revue roumaine de linguistique*, LXI-1, 2016, pp. 57-70.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R., *Grammaire méthodique du français*, 3^e édition, Paris, PUF, 2004 [1994].
- Rémi-Giraud, S., « Présentation », in Rémi-Giraud, S. et Roman, A. (dir.), *Autour du circonstant*, *op. cit.*, 1998a, pp. 5-9.
- « Le complément circonstanciel : problèmes de définition », in Rémi-Giraud, S. et Roman, A. (dir.), *Autour du circonstant*, *op. cit.*, pp. 65-113.
- Soutet, O., *La syntaxe du français*, 4^e édition mise à jour, Paris, PUF, 2005 [1989].
- Trousseau, M., « Un aspect significatif de la réflexion linguistique en Belgique francophone : la réédition, en 1986, du *Bon usage* de Maurice Grevisse », *Études littéraires*, XXI-2, 1988, pp. 69-87. En ligne : <http://www.erudit.org/revue/etudlitt/1988/v21/n2/500849ar.html> (consulté le 12/03/2016).
- Vargas, C., « Compléments, circonstants et circonstanciers dans quelques grammaires universitaires du français », *Travaux-Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, 17, 2001, pp. 51-72.
- Wagner, R.-L., Pinchon, J., *Grammaire du français classique et moderne*, édition revue et corrigée, Paris, Hachette, 1962.
- Wilmet, M., « La ronde des compléments », in Colomba, B. et Savelli, M. (éds), *Métalangage et terminologie linguistique*, Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998), vol. 2, Leuven, Peeters, 2001, pp. 629-641.
- *Grammaire critique du français*, 3^e édition, Bruxelles, Duculot, 2003.